

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 6 février 2025

Avis n°2025-01

Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant l'additionnalité administrative de la compensation sur les espaces naturels sensibles (ENS) du département du Nord

Rappel du contexte

La recherche de sites de compensation environnementale a donné lieu à une proposition du président du Conseil départemental du Nord de mettre à disposition l'ensemble des ENS59 au printemps 2024. Or, l'un des principes à respecter en matière de compensation environnementale est l'additionnalité administrative. Une grille de lecture, appelée « logigramme » a été construite en lien avec les services du Conseil départemental du Nord pour aider dans l'application de ce principe.

Le logigramme constitue un des éléments produits en région dans le cadre de la mise en œuvre de la compensation environnementale.

L'outil a donc été présenté pour donner lieu à un avis simple.

Les critères permettant d'analyser l'additionnalité administrative en matière de compensation environnementale sur les espaces naturels sensibles (ENS) du département du Nord ont été présentés au CSRPN lors de la séance du 6 février 2025 par Bénédicte Lefèvre de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, avec l'appui d'Hélène Solves, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Un débat a suivi cette présentation.

Avis du CSRPN

Le CSRPN a émis un **avis favorable** sur les éléments permettant d'envisager l'additionnalité administrative en matière de compensation sur les espaces naturels sensibles (ENS) du département du Nord. Quelques remarques importantes ont pu être émises en séance au cours des échanges et sont synthétisées ci-après :

- Il s'agit d'un travail important afin de donner un cadre d'intervention précis sur le principe d'additionnalité retenu pour des compensations sur les ENS, les terrains du Conservatoire du littoral ou du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France...
- Les membres du CSRPN trouveraient intéressant de pouvoir engager un travail de priorisation des enjeux et des actions associées au sein des ENS 59 afin de cibler les sites les plus importants et/ou les plus menacés actuellement non gérés et/ou ne faisant pas l'objet d'un plan de gestion et qui devraient bénéficier en priorité de mesures compensatoires en vue de leur restauration ou leur réhabilitation.

- Le CSRPN souhaite et/ou accepte d'être associé à la démarche et définition des doctrines et logigrammes qui seront produits sur les autres départements et avec les autres acteurs du territoire.
- Les membres du CSRSPN alertent sur les risques de spéculation foncière dans le cadre du renoncement du droit de préemption des départements.
- Au regard de leurs implications politiques et financières (en fonction des départements considérés), il s'avère nécessaire d'intégrer les communes à la réflexion ainsi que dans les logigrammes décisionnels et/ou les procédures.
- Enfin le CSRPN souhaiterait être associé aux résultats de ces nouvelles options de compensation. Pour ce faire il est indispensable qu'un reporting des bénéfices/gains des actions mises en œuvre puisse être réalisé.

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Franck SPINELLI